










Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2017/2285(INI)
Procédure terminée	
Politique de cohésion et objectif thématique "Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles" - article 9, paragraphe 7, du règlement portant dispositions communes Voir aussi 2011/0276(COD)	
Sujet 3.20 Politique des transports en général 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	REGI Développement régional	 NOVAKOV Andrey Rapporteur(e) fictif/fictive  PICULA Tonino  POREBA Tomasz Piotr  VAN MILTENBURG Matthijs  ROPÉ Bronis  D'AMATO Rosa	10/10/2017
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme DG de la Commission Politique régionale et urbaine	 ŻŁOTOWSKI Kosma Commissaire CREU Corina	13/12/2017

Evénements clés			
18/01/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2018	Vote en commission		
04/04/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0136/2018	Résumé
02/05/2018	Débat en plénière		

03/05/2018	Résultat du vote au parlement		
03/05/2018	Décision du Parlement	T8-0200/2018	Résumé
03/05/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2285(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en ?uvre
	Voir aussi 2011/0276(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	REGI/8/11689

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE616.859	30/01/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE618.311	27/02/2018	EP	
Avis de la commission	TRAN	PE616.793	20/03/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0136/2018	04/04/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0200/2018	03/05/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)482	21/09/2018	EC	

Politique de cohésion et objectif thématique "Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles" - article 9, paragraphe 7, du règlement règlement portant dispositions communes

La commission du développement régional a adopté le rapport d'initiative d'Andrey NOVAKOV (PPE, BG) sur la mise en uvre de la politique de cohésion et l'objectif thématique de «promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures essentielles». Réglementation commune des dispositions - Article 9, paragraphe 7, du règlement portant dispositions communes.

La politique de cohésion de l'UE est l'instrument le plus visible de la valeur ajoutée européenne. Les investissements dans les infrastructures de transport dans le cadre d'un objectif thématique «promouvoir des transports durables et supprimer les goulets d'étranglement dans les principales infrastructures essentielles» figurent parmi les réalisations les plus tangibles de la politique de cohésion.

Principales sources de financement: les députés ont souligné que le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds de cohésion (FC) devraient rester les principales sources d'investissement en matière d'investissement dans les infrastructures de transport, dans le cadre de l'objectif de suppression des goulets d'étranglement dans les infrastructures essentielles au cours de la prochaine période de programmation. Ils ont proposé que, en raison de la forte valeur ajoutée européenne et de l'ampleur des retombées générées, ces sources de financement restent disponibles et offrent une couverture équilibrée à tous les États membres et régions de l'UE afin de contribuer à la mise en uvre de la politique de cohésion.

Problèmes de financement: les députés ont souligné, dans ce contexte, que les enveloppes budgétaires pertinentes pour les trois sources de financement devaient être renforcées de manière équilibrée. Le rôle de sources supplémentaires telles que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) et les instruments financiers devait être défini en fonction de leur complémentarité avec le FEDER et le FC et de leur complémentarité avec les opérations de prêt de la BEI. Les députés ont souligné que l'EFSI devrait servir de plateforme pour les partenariats public-privé (PPP) et assurer la correspondance entre les instruments financiers et les investissements privés et les financements nationaux/régionaux à l'échelle des projets.

Le rapport a préconisé une politique européenne commune des transports adéquate et ambitieuse, fondée sur un cadre de financement intégré et coordonné avec les instruments de transport de l'UE. La concentration thématique devrait être préservée afin de permettre la

simplification et les synergies entre les différentes sources de financement au niveau des projets. Les députés ont proposé la création d'un ensemble unique de règles pour toutes les sources de financement liées à tous les objectifs thématiques et ont jugé nécessaire de rationaliser, de normaliser et d'accélérer les procédures de passation des marchés publics et d'aide d'État.

En outre, ils ont invité la Commission à proposer, dans le cadre du (des) nouveau (s) règlement (s) sur la politique de cohésion post-2020, une affectation plus large des fonds disponibles pour permettre aux villes de soumissionner conjointement pour des infrastructures ou des technologies qui contribueraient à décarboniser les transports urbains et à réduire la pollution de l'air des véhicules routiers. Ils ont également souligné la nécessité d'améliorer l'accessibilité aux transports pour les personnes handicapées.

Goulets d'étranglement: la Commission est invitée, dans le but de promouvoir le transport durable et de supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures essentielles, à établir une liste de critères d'éligibilité reflétant au mieux les besoins locaux et régionaux d'infrastructures de transport en vue d'aider à déterminer l'enveloppe globale des transports, les investissements nécessaires et les priorités à fixer. Cette liste de contrôle pourrait inclure des questions telles que la connectivité multimodale, les spécificités locales et régionales, la disponibilité de modes de transport alternatifs, la sécurité routière et ferroviaire, et l'impact environnemental.

Le rapport a souligné la nécessité d'un investissement plus intégré dans les infrastructures de transport de base dans les régions les moins développées, ainsi que dans les régions montagneuses, éloignées, dépeuplées ou ultrapériphériques à faible accessibilité.

Il a également demandé que le soutien du FEDER à la coopération territoriale européenne soit renforcé par des ressources supplémentaires, axées sur les investissements clés dans les infrastructures de transport durables (voies d'eau transfrontalières, ports, ponts, voies ferrées, interconnexion des modes et terminaux de transport, etc.). L'accent devrait être mis sur la connectivité dans les régions transfrontalières, y compris les frontières extérieures de l'UE.

Les députés ont appelé à combler les lacunes dans les infrastructures de transport avec les Balkans occidentaux en ce qui concerne les projets de transport intégré en mettant l'accent sur de nouveaux investissements dans la connectivité et sur la lutte contre les goulets d'étranglement dans les transports.

Politique de cohésion et objectif thématique "Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles" - article 9, paragraphe 7, du règlement portant dispositions communes

Le Parlement européen a adopté par 475 voix pour, 153 contre et 22 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de la politique de cohésion et l'objectif thématique de «promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures essentielles». Réglementation commune des dispositions - Article 9, paragraphe 7, du [règlement portant dispositions communes](#).

Pendant la période 2007-2013, 81 milliards EUR, soit près d'un tiers (31 %) des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) ont été investis dans les infrastructures de transport. Les retombées positives les plus marquées de ces investissements sont particulièrement visibles en Europe centrale et orientale, à laquelle 69 % des financements totaux relatifs aux transports ont été attribués.

Le secteur des transports continue d'être un domaine d'investissements important pour renforcer le potentiel économique de toutes les régions de l'Union, favoriser la cohésion économique et sociale et soutenir le marché intérieur.

Assurer la disponibilité des principales sources de financement: les députés ont souligné que le mécanisme pour l'interconnexion en Europe ([MIE](#)), le Fonds européen de développement régional ([FEDER](#)) et le Fonds de cohésion ([FC](#)) devraient rester les principales sources d'investissement en matière d'investissement dans les infrastructures de transport, dans le cadre de l'objectif de suppression des goulets d'étranglement dans les infrastructures essentielles au cours de la prochaine période de programmation.

En raison de la forte valeur ajoutée européenne et de l'ampleur des retombées générées, ces sources de financement devraient rester disponibles et offrir une couverture équilibrée à tous les États membres et régions de l'UE. Les enveloppes budgétaires pour ces trois sources de financement devaient être renforcées de manière équilibrée.

Le rôle de sources supplémentaires telles que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD) et les instruments financiers devait être défini en fonction de leur complémentarité avec le FEDER et le FC et de leur complémentarité avec les opérations de prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI). LEFSD devrait servir de plateforme pour les partenariats public-privé (PPP) et assurer la correspondance entre les instruments financiers et les investissements privés et les financements nationaux/régionaux à l'échelle des projets.

Créer un cadre de financement intégré: le Parlement a plaidé pour une politique européenne commune des transports ambitieuse, fondée sur un cadre de financement intégré et coordonné avec les instruments de transport de l'UE. La concentration thématique devrait être préservée afin de permettre la simplification et les synergies entre les différentes sources de financement au niveau des projets.

Les députés ont proposé la création d'un ensemble unique de règles pour toutes les sources de financement liées à tous les objectifs thématiques et ont jugé nécessaire de rationaliser, de normaliser et d'accélérer les procédures de passation des marchés publics et d'aide d'État.

En outre, ils ont invité la Commission à proposer, dans le cadre des nouveaux règlements sur la politique de cohésion post-2020, une affectation plus large des fonds disponibles pour permettre aux villes de soumissionner conjointement pour des infrastructures ou des technologies qui contribueraient à décarboniser les transports urbains et à réduire la pollution de l'air des véhicules routiers. Ils ont également souligné la nécessité d'améliorer l'accessibilité aux transports pour les personnes handicapées.

Supprimer les goulets d'étranglement: la Commission est invitée à élaborer une liste de contrôle des critères d'admissibilité, qui exprime les besoins locaux et régionaux en matière d'infrastructures de transport, en vue d'aider à déterminer l'enveloppe globale à allouer aux transports, les investissements nécessaires et les priorités à fixer. Cette liste de contrôle pourrait inclure des questions telles que la connectivité multimodale, les spécificités locales et régionales, la disponibilité de modes de transport alternatifs, la sécurité routière et ferroviaire, et l'impact environnemental.

La résolution a souligné la nécessité:

- d'un investissement plus intégré dans les infrastructures de transport de base dans les régions les moins développées, ainsi que dans

les régions montagneuses, éloignées, dépeuplées ou ultrapériphériques à faible accessibilité;

- d'un soutien renforcé du FEDER à la coopération territoriale européenne au moyen de ressources supplémentaires, axées sur les investissements clés dans les infrastructures de transport durables (voies d'eau transfrontalières, ports, ponts, voies ferrées, interconnexion des modes et terminaux de transport, etc.). L'accent devrait être mis sur la connectivité dans les régions transfrontalières, y compris les frontières extérieures de l'UE;
- de combler les lacunes dans les infrastructures de transport avec les Balkans occidentaux en ce qui concerne les projets de transport intégré en mettant l'accent sur de nouveaux investissements dans la connectivité et sur la lutte contre les goulets d'étranglement dans les transports;
- de soutenir davantage la promotion d'une gestion intelligente du trafic, y compris au moyen de la numérisation, en utilisant plus efficacement les infrastructures existantes et en réorientant la circulation vers les heures creuses.